



4 PIECES
M04

SURFACE HABITABLE

RDJ

| | |
|---------|----------------------|
| ENTREE | 4.00 m ² |
| SEJOUR | 27.45 m ² |
| CUISINE | 6.20 m ² |
| SDE | 5.83 m ² |

1er ETAGE

| | |
|-----------|----------------------|
| DGT | 4.49 m ² |
| CHAMBRE 1 | 10.25 m ² |
| CHAMBRE 2 | 10.37 m ² |
| CHAMBRE 3 | 9.23 m ² |
| SDB | 2.83 m ² |
| WC | 1.15 m ² |
| DRESSING | 4.11 m ² |

SURFACE HABITABLE 85.91 m²

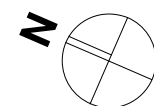
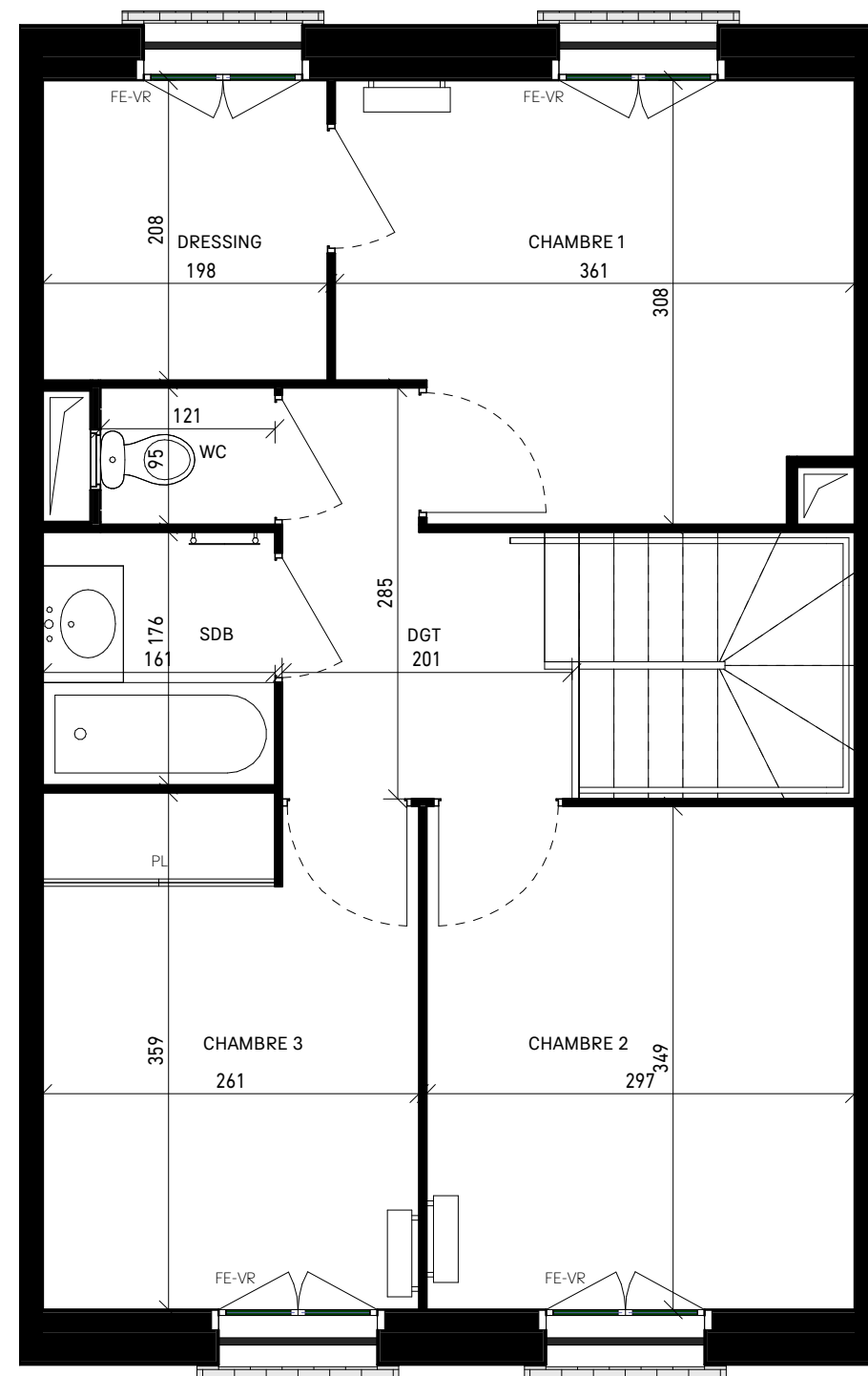
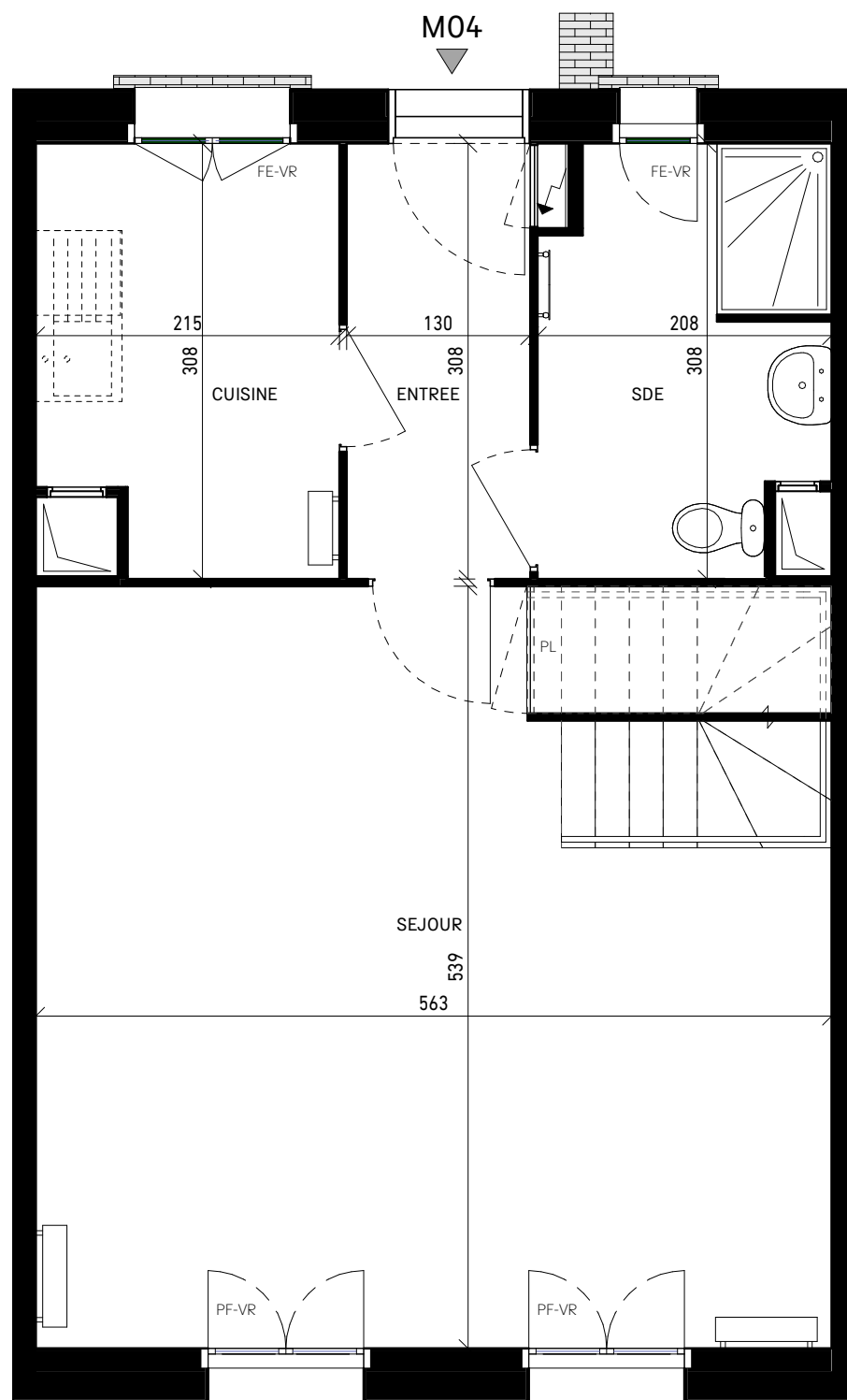
JARDIN 80.16 m²

LOCALISATION



L'AuthentiC

Plan préliminaire de réservation



« L'évier n'est pas prévu contractuellement mais il sera installé à cet endroit si l'acquéreur revient sur sa décision de se réserver l'exécution de ces travaux dans les conditions du contrat préliminaire »

LEGENDE

| | | | |
|----|--------------------------|----|----------------------|
| PF | : Porte-fenêtre | ⚡ | : Tableau électrique |
| FE | : Fenêtre | VR | : Volet roulant |
| AP | : Appui | PL | : Placard |
| AV | : Allège vitrée | — | : Retombée de poutre |
| ⋯ | : Soffite, faux-plafonds | | |

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans les pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les seuils vers les espaces extérieurs sont indicatifs et ne seront pas supérieurs à la réglementation en vigueur.



4 PIECES
M04

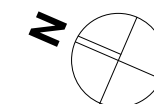
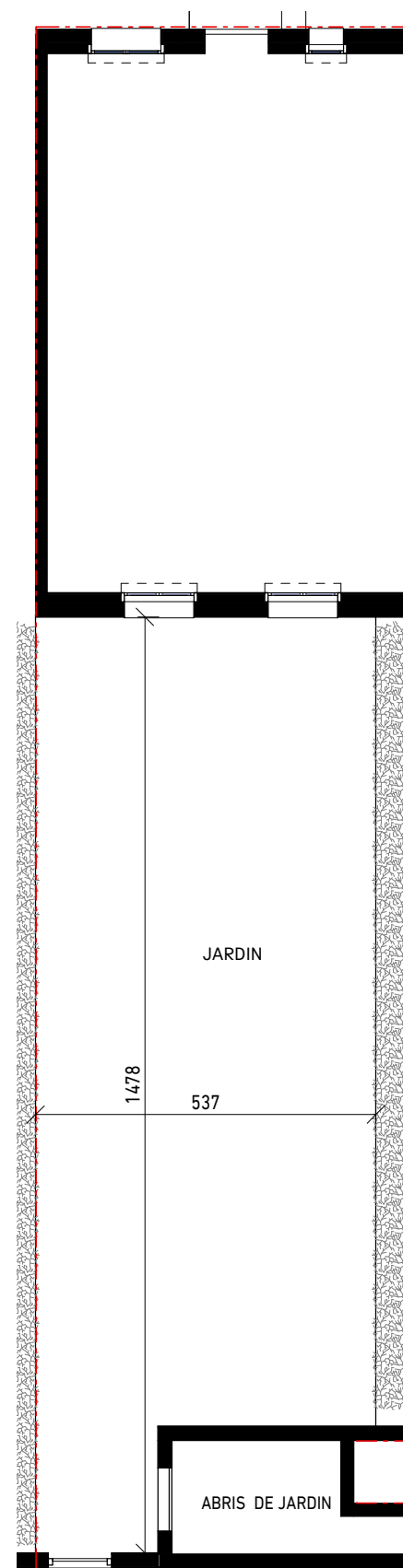
SURFACE HABITABLE

SURFACE HABITABLE 85.91 m²

LOCALISATION



L'AuthentiC
Plan préliminaire de réservation



REZ-DE-JARDIN

« L'évier n'est pas prévu contractuellement mais il sera installé à cet endroit si l'acquéreur revient sur sa décision de se réserver l'exécution de ces travaux dans les conditions du contrat préliminaire »

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans les pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les seuils vers les espaces extérieurs sont indicatifs et ne seront pas supérieurs à la réglementation en vigueur.

LEGENDE

- PF : Porte-fenêtre
- FE : Fenêtre
- AP : Appui
- AV : Allège vitrée
- [+ + + +] : Soffite, faux-plafonds
- [---] : Retombée de poutre
- [~] : Tableau électrique
- VR : Volet roulant
- PL : Placard



220.321

INDICE 220.321